



Procès-Verbal Commission FEMININE

N° 15

28 Mars 2019

Courriel : Daniel Roger, Président de la Commission
Aurélie Boisramé, Laurence Paré, Lydie Chauvier, Anne-Sophie Hardy

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

1. Approbation des Procès-Verbaux

La Commission approuve les PV n° 13 du 07 mars 2019 et n° 14 du 16 mars 2019 sans réserve.

2. Homologation des résultats des Coupes U15 Foot à 8 et U15 Foot à 11, U18 Foot à 11 et Seniors Féminines

Considérant que l'article 147 des règlements généraux dispose que :

- « 1. L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition.
2. Sauf urgence dûment justifiée, une rencontre ne peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. Cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.
3. Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement.

Dispositions L.F.P.L. :

S'agissant des Coupes et Challenges, l'homologation est obligatoire entre deux tours dans le respect des stipulations du présent article ».

En conséquence, la Commission homologue les résultats des rencontres des Coupes U15 Foot à 8 et U15 Foot à 11, la Coupe U18 Foot à 11 et la Coupe Seniors Féminines qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité.

3. Tirage des Coupes Féminines

La Commission valide l'ordre des rencontres des ½ finales des Coupes :

- U15 Foot à 8 et U15 Foot à 11 qui auront lieu le 06 avril 2019
 - U18 Foot à 11 qui auront lieu le 06 avril 2019
 - Seniors qui auront lieu le 14 avril 2019
- Finales le 25 mai 2019

4. Championnat

La Commission a fixé les rencontres qui n'ont pu se dérouler aux dates prévues au calendrier aux samedis 06 et 20 avril 2019.

5. Courriel

. AS Grandchamp le 22.03.2019

Pris connaissance du mail concernant le GF Grandchamp/Treillières. Le Président a répondu.

Le Président,
Daniel Roger

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Roger', written over a light blue horizontal line.

La Secrétaire,
Isabelle Loreau

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials 'IL' followed by a long horizontal stroke, written over a light blue horizontal line.